

Lettre à Madame Elisabeth Borne
Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

Madame La Ministre,

Par cette lettre, nous tenons à vous remercier pour votre présence au CESAM.

De la Sonacotra au Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation, vos préoccupations rencontrent les nôtres. Votre visite nous permet de vous faire part de l'engagement du CESAM dans la mise en œuvre des politiques au service des publics depuis 1971.

Notre association est née il y a 49 ans pour faciliter l'intégration des publics migrants, par l'apprentissage de la langue et l'accompagnement à l'intégration. Aujourd'hui, le CESAM déploie avec autant de conviction une offre de formation linguistique au sein des territoires, actions financées par les crédits déconcentrés Politique de la Ville et Politique d'Intégration. Au sein des structures de quartier, nous développons et expérimentons des modalités d'intervention au plus proche des habitants, en collaboration avec les partenaires du territoire.

Au niveau départemental, nous accompagnons les bénéficiaires des minima sociaux depuis plus de 20 ans. Le dispositif, PARI, répond aux enjeux mis en évidence lors des groupes de travail dans le cadre de la Stratégie Pauvreté auxquels le CESAM a participé : la proximité, la sécurisation des parcours et la lutte contre la fracture numérique. Témoins des besoins émergents, nos équipes se professionnalisent dans la Référence de Parcours, tout comme dans la formation des aidants numériques.

Auprès de la Région, dans le cadre du PRIC, nous innovons, adaptons notre pédagogie pour faire de la formation l'outil pour préparer demain. Nous activons plusieurs modalités de certification : la certification Cléa pour les compétences « socle » et les open badges pour les compétences transversales. La multimodalité, distancielle et présentielle, la pédagogie du projet et l'individualisation favorisent l'appétence aux apprentissages des plus jeunes, comme des publics éloignés de l'emploi. En amont de la qualification, comme lors de la mise en œuvre des formations diplômantes dans l'aide à la personne, nos équipes s'emparent de la démarche compétences, au plus près des besoins du tissu économique et des entreprises.

Cette offre de formation se nourrit des nombreux travaux menés avec les institutions, collectivités locales, organismes de formation et structures orienteurs du territoire. Cette démarche partenariale est un réel atout au service de la sécurisation des parcours pour les publics accompagnés. C'est ainsi qu'avec le réseau national APapp, nous avons répondu à l'appel à projets national 100% inclusion. Ce beau projet contribuera en 2021 à l'innovation dans nos pratiques et à la professionnalisation de l'ensemble des partenaires, autant d'outils au service du DAQ 2.0, dispositif faisant partie du Plan de relance Jeunes PRIC BFC.

Nous vous prions d'agréer, Madame La Ministre, l'expression de notre haute considération.

Dijon, le 23 octobre 2020
Le Président du CESAM
Monsieur Michel David